

FFE Fondation
la France s'engage

Guide du candidat

CONCOURS
2020

Appel à projets ouvert

du 4 octobre au 4 décembre 2019

Candidatures à déposer uniquement sur :
fondationlafrancesengage.org



Avertissement

Le Guide du candidat vous apporte des informations pour mieux comprendre les attendus du concours et vous fournir des conseils utiles afin de rédiger votre dossier. Il reprend certains éléments du règlement du concours. Nous vous invitons néanmoins à le lire : seul le règlement fait foi.

Les informations du présent guide sont fournies uniquement à titre pédagogique, les décisions du jury étant prises de manière souveraine.

Fondation la France s'engage

fondation reconnue d'utilité publique autorisée par décret du Ministre de l'Intérieur
publié au Journal Officiel du 30 mars 2017 | SIRET 829 040 112 00023
Station F - 55, boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris

Directeur de la publication : Jean Saslawsky, Directeur général
Rédaction et conception : Nils Pedersen, Responsable concours et relations institutionnelles
Conception graphique : Jeanne-Marie Monpeurt / Illustration : © AdobeStock
© Fondation la France s'engage - 2019

Le calendrier du Concours 2020



Table des matières

La Fondation la France s'engage	4
Gouvernance	5
Le concours 2020	6
Quelles structures peuvent candidater ?	8
La filière Outre-mer	9
En résumé	10
L'accompagnement des Lauréats	12
Les questions à se poser avant de déposer une candidature	14
Changement d'échelle et impact	16
Contenu du dossier de candidature	18
La mesure de l'impact social	20
L'examen des candidatures	21
Comment sont instruit les projets	22
Données sur le concours	24
Des sources complémentaires de financement	25
Déposer sa candidature en ligne	26
Conseils lors du dépôt de votre candidature	30
Questions / réponses	31
Quelques notions et définitions	34

La Fondation la France s'engage

Créée en 2017, la *Fondation la France s'engage* s'inscrit dans le prolongement du programme de soutien à l'innovation sociale *La France s'engage* initié par l'État en 2014.

Elle vise à **poursuivre le projet initié par le gouvernement** en 2014, en continuant de **récompenser et accompagner chaque année les projets les plus innovants en faveur de l'économie sociale et solidaire**, tout en continuant d'accompagner les précédents Lauréats.

La *Fondation la France s'engage* (FFE) a pour but de **promouvoir l'engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre**. Elle favorise, grâce à ces initiatives, le vivre-ensemble autour de services de proximité et le développement durable des territoires.



Plus généralement, selon ses statuts, la *Fondation la France s'engage* pérennise sa mission au service du plus grand nombre de manière à :

- **Promouvoir l'engagement de la société civile** dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles à tous ;
- **Favoriser, grâce à ces projets, le vivre-ensemble** autour de services de proximité et le développement durable sur ces territoires ;
- **Détecter ces initiatives** sur l'ensemble du territoire national ;
- **Apporter son soutien technique, moral et financier** à ces structures dans leur développement sur le territoire français et à l'international ;
- **Promouvoir ces initiatives innovantes** auprès des acteurs publics nationaux et locaux et quand cela est pertinent à l'international ;
- **Participer au débat public** afin de proposer des solutions nouvelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations-Unies.

Gouvernance

La *Fondation la France s'engage* est une fondation **reconnue d'utilité publique**.

Elle est financée à la fois par des **subventions publiques** (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – Ministère de l'Éducation nationale) et des **contributions financières majeures d'entreprises** (TOTAL SA, BNP Paribas, Andros et Artémis). Des **mécènes** financent également les activités de la FFE (Accenture, AG2R La Mondiale, KPMG, Fondation Orange).

C'est donc tout un écosystème public et privé qui s'ouvre aux Lauréats de la Fondation la France s'engage.

Les équipes de la FFE sont également pleinement mobilisées pour la réussite des Lauréats.

MEMBRES FONDATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Le concours 2020 est un appel à projets annuel qui récompense 10 à 12 structures de l'économie sociale et solidaire engagées dans des initiatives innovantes en faveur de l'intérêt général et qui souhaitent changer d'échelle au niveau national.

Au travers du concours, la *Fondation la France s'engage* s'inscrit dans une démarche philanthropique qui vise à accompagner les porteurs de projets qui cherchent à développer un fort impact social utile au plus grand nombre.

Il ne s'agit pas pour la Fondation d'entrer au capital des structures soutenues ou de procéder par investissements. En tant que mécène, la Fondation finance les objectifs de développement que la structure s'est elle-même fixée. Dans le cadre du soutien au changement d'échelle, la Fondation apporte un financement compris entre 50 000 € et 300 000 € (versés sur 3 ans), ainsi qu'un accompagnement spécifique pour favoriser l'essaimage des futurs Lauréats.

La Fondation souhaite ainsi capitaliser sur des initiatives solidaires, engagées et performantes pour les accompagner dans leur déploiement sur le territoire national.

L'objectif poursuivi par la FFE est double : permettre aux **acteurs de la société civile, engagés au service de l'intérêt général**, de déployer leurs dispositifs afin de mettre en place un maillage territorial de proximité. Mais aussi de **couvrir au mieux les besoins sociaux non pris en charge par les politiques publiques**.

Une dotation financière

de 50 000 €
à 300 000 €
(versée sur 3 ans)

1 accompagnement au changement d'échelle
(1 € de dotation = 1 € d'accompagnement
dont 50% sous forme de mécénat de compétences)



Le Label de la communauté
La France s'engage
composée de 131 Lauréats

Le projet présenté doit s'inscrire dans l'une des 6 thématiques ci-dessous :



Éducation : projets qui contribuent à l'insertion sociale et professionnelle au travers de l'accès à une éducation de qualité, la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire, pour réduire les déterminismes sociaux et améliorer l'égalité des chances.



Écologie : projets qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ou de préservation de l'environnement.



Santé : projets qui prennent en charge la prévention et le traitement des risques de dépendance liés au vieillissement, à la maladie, au handicap, aux addictions, etc.



Culture : projets qui encouragent les pratiques culturelles pour tous, développent l'accès à la connaissance ou font la promotion de la diversité culturelle.



Citoyenneté : projets qui favorisent l'engagement citoyen au service de l'intérêt général et contribuent à une meilleure compréhension des droits, des devoirs et des institutions de la République pour encourager le vivre-ensemble et lutter contre les discriminations.



Solidarité : projets qui s'adressent aux populations précaires et/ou marginalisées, en s'appuyant sur des mécanismes d'entraide pour lutter contre l'exclusion ou la pauvreté.



Le candidat choisit lui-même la thématique de son projet. Le Conseil d'administration de la Fondation sera attentif à un équilibre des Lauréats, au regard de ces thématiques.

Quelles structures peuvent candidater ?

CONCOURS
2020

Le concours 2020 est ouvert aux structures qui respectent les conditions d'éligibilité détaillées ci-dessous et dont les objectifs en termes d'engagement, d'innovation sociale et de changement d'échelle sont en adéquation avec le soutien de la FFE :

- Le concours 2020 est ouvert aux structures dont le **siège social est situé en France** (Outre-mer y compris) ;
- Le projet met en œuvre une **innovation sociale** ;
- Le concours est ouvert à toutes les **structures de l'intérêt général qui font partie de l'Économie sociale et solidaire (ESS)** : associations, fondations, fonds de dotation et entreprises sociales agréées ESUS et disposant de plus de **100 000 € de ressources annuelles**. Sous certaines conditions, les groupements d'associations peuvent déposer une candidature commune ;
- Le projet a fait la **preuve de son efficacité** ;
- Le projet a pour ambition de **changer d'échelle dans les 3 ans** impartis de l'accompagnement, s'il est **Lauréat la France s'engage** ;
- Le projet a la capacité de fédérer des **parties prenantes**, notamment financières.



Les entreprises sociales doivent impérativement disposer de l'agrément ESUS au moment de leur candidature pour être éligibles au concours national.
L'agrément s'obtient auprès des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.



Les anciens Lauréats ne sont pas éligibles au concours 2020 dans un souci de diversité des candidatures.

Filière Outre-Mer

FILIERE
OUTRE-MER

Soucieuse d'inclure et d'accompagner tous les territoires, la Fondation a développé une filière Outre-mer dédiée, qui s'inscrit dans le prolongement du concours 2020, tout en s'adaptant aux réalités des territoires ultra-marins.

La filière Outre-mer soutient des projets d'innovation sociale développés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés dans les territoires ultra-marins. Ces projets doivent avoir un objectif de changement d'échelle.

Les 2 Lauréats primés recevront **une dotation de 100 000 € maximum chacun** (versée sur 3 ans) ainsi qu'un **accompagnement** adapté au changement d'échelle.

Pour qui ?

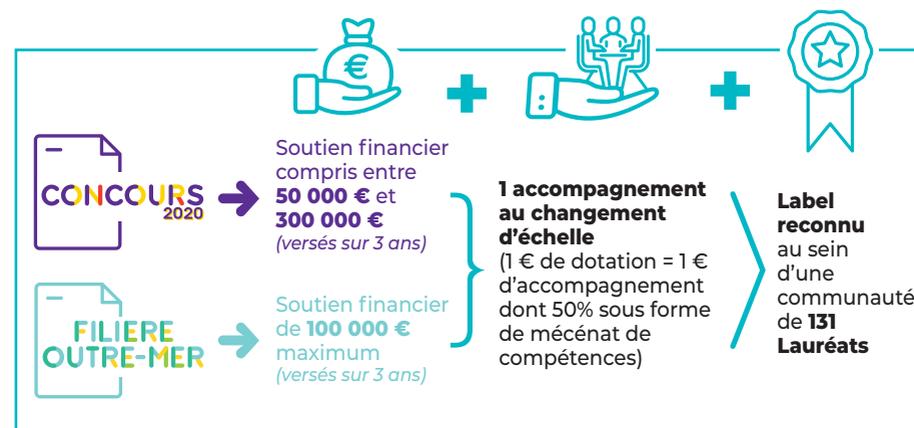
La filière Outre-mer s'adresse aux structures de l'ESS (association, fondation ou entreprises agréées ESUS), dont le siège social est situé dans l'un des territoires ultramarins.

Les structures doivent avoir été constituées depuis au moins 2 ans et disposer d'un **budget annuel supérieur ou égal à 50 000 €**.

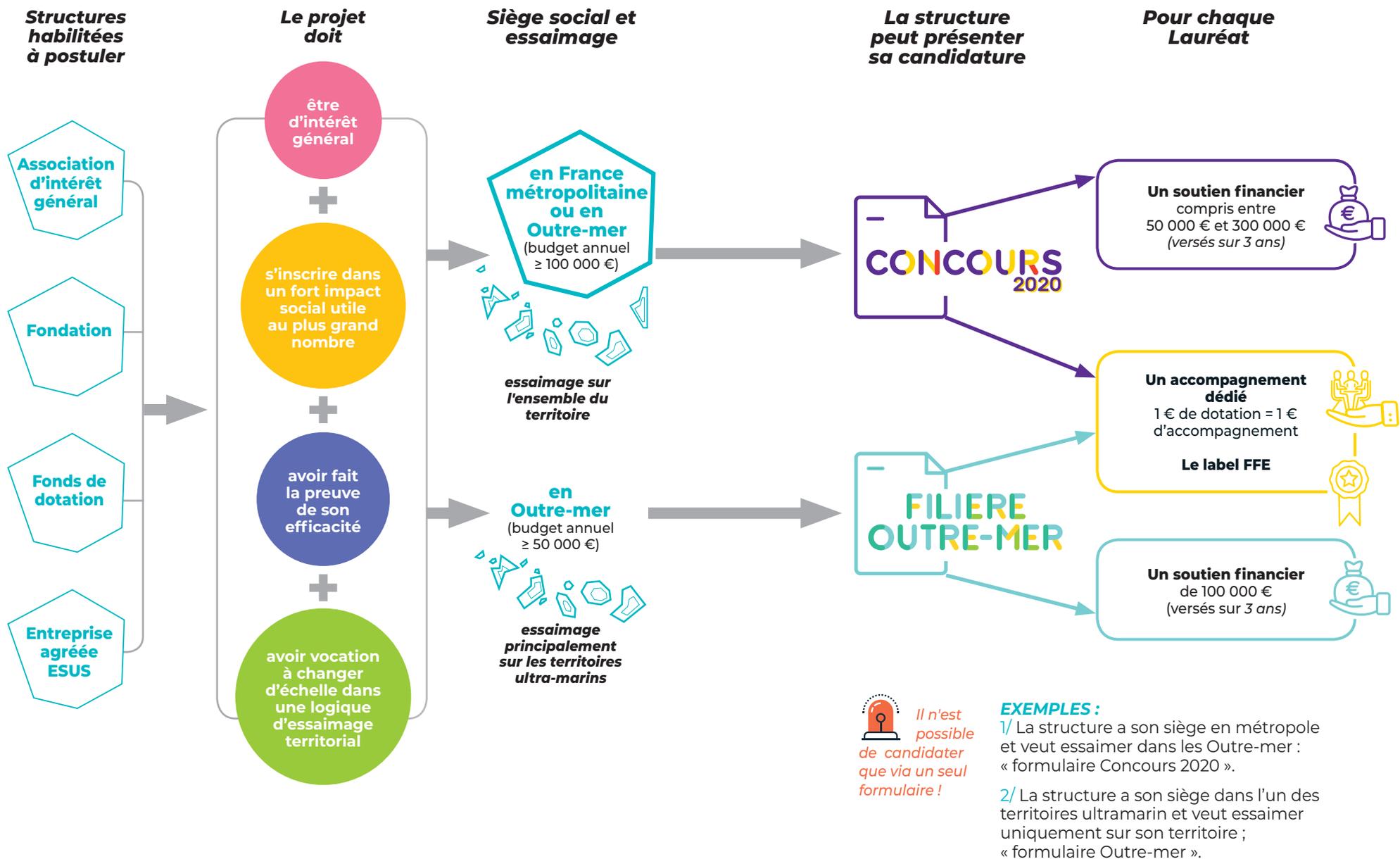
Enfin la structure doit être porteuse d'un projet d'essaimage dans les Outre-mer.

Quels critères ?

Les mêmes critères que le Concours 2020 sont appliqués. Les projets sont évalués sur la base de **4 critères** par des jurés indépendants : impact social, innovation sociale, capacité de changement d'échelle, efficacité démontrée.



Le mode d'emploi en résumé



L'accompagnement des Lauréats

Au travers d'un **accompagnement adapté au changement d'échelle**, la *Fondation la France s'engage* est un effet de levier puissant pour des porteurs de projet innovant et répondant à des problèmes sociaux. Les Lauréats bénéficient de **l'appui d'une communauté d'experts et de mécénat de compétences afin de faciliter le changement d'échelle de leur projet.**

En mobilisant autour d'eux **une grande variété d'experts**, l'accompagnement se veut à la fois agile et focalisé sur des avancées concrètes. Il est centré sur quatre objectifs majeurs :

- ➔ renforcer le **modèle économique** de chacun ;
- ➔ créer des liens forts avec les bons partenaires pour favoriser un **essaimage territorial optimal** ;
- ➔ viser **l'autonomie** financière au bout des trois années ;
- ➔ faire **émerger de nouvelles façons de travailler** entre acteurs associatifs, avec le secteur privé et les experts de l'ESS, afin d'apporter des solutions innovantes à des problématiques sociales et solidaires.



Accompagnants et experts, mentors, partenaires issus notamment de l'ESS, du monde associatif et du secteur privé et de grandes entreprises, vont se relayer tout au long du parcours afin de **favoriser le développement optimal de chaque équipe lauréate.**

Actuellement, la Fondation mobilise un collectif composé de : Co & Stratégies, Accenture et Simplon.co pour la **phase de diagnostic** avec les Lauréats. Antropia, Ronalpia, Marseille Solutions, ATIS et Scale Changer, quant à eux, mettent en œuvre le **plan de développement** pour réaliser le changement d'échelle.

Durant 3 ans, les Lauréats ont accès à un helpdesk ouvrant droit, par exemple, à des conseils auprès d'avocats (Impact Lawyers), à des coaches (Simundia) ou peuvent solliciter la Fondation pour des problématiques liées au numérique (Simplon.co).

Pendant les 3 années **d'accompagnement et au-delà**, la solidarité au sein de la communauté des Lauréats est une réalité. Devenus autonomes, les Lauréats peuvent à leur tour faire profiter les générations futures de leur expérience en tant que membres de la **communauté FFE et continuer de tisser des liens**. Ils peuvent également bénéficier du **mécénat de compétences** des entreprises partenaires de la FFE.



Le parcours d'accompagnement de la FFE est fondamentalement interactif et positionne les équipes des Lauréats comme acteurs principaux de leur propre accompagnement.

FILIERE OUTRE-MER

L'accompagnement des Lauréats de la Filière Outre-mer s'inscrit dans le prolongement du Concours 2020. La Fondation s'appuie sur des acteurs locaux de l'accompagnement, ainsi que sur ses mécènes. Les budgets dédiés à l'accompagnement s'inscrivent dans la même logique : 1 € de dotation = 1 € d'accompagnement.

Les questions à se poser avant de déposer une candidature

- Avez-vous pris connaissance du **règlement du concours** et des modalités de candidature ? Le concours répond-il à vos **enjeux de financements** ?
 - Votre structure est-elle éligible au **mécénat** ou dispose-t-elle de l'agrément **ESUS** ?
 - Pouvez-vous témoigner de l'**impact** et de l'**efficacité** de votre projet ?
 - Souhaitez-vous **changer d'échelle** dans une **logique d'essaimage** ?
- Concrètement, vous souhaitez donner une nouvelle ampleur à votre projet en lui permettant de s'implanter sur de **nouveaux territoires** (sortir d'une communauté d'agglomération ou d'un département).
- Avez-vous l'**accord de vos instances de gouvernance** ? Le budget de votre structure est-il égal ou supérieur à 100 000 € (Concours 2020) ou 50 000 € (Filière Outre-mer) ?



À savoir

- Il n'est pas prévu d'échanges téléphoniques entre les candidats et la Fondation. **Toute communication se fait par mail via la plateforme du concours.**
 - Il n'est pas tenu compte des éventuelles candidatures des années précédentes au Concours. **Chaque année, les notes sont remises à zéro.**
 - Le concours comporte **3 phases distinctes**. À chacune des phases, votre candidature est étudiée par des **jurés qui ne sont pas experts de vos sujets**.
- Si les éléments du dossier de candidature forment un tout, les notes de chaque phase sont indépendantes.
- Lors de la rédaction du dossier de candidature, ayez conscience que **chacune de vos réponses vous engage** si votre projet est sélectionné comme Lauréat. Très concrètement, les éléments liés à votre plan d'essaimage sont transcrits tels quels dans la convention. Néanmoins, la Fondation peut revoir à la baisse les montants que vous sollicitez.

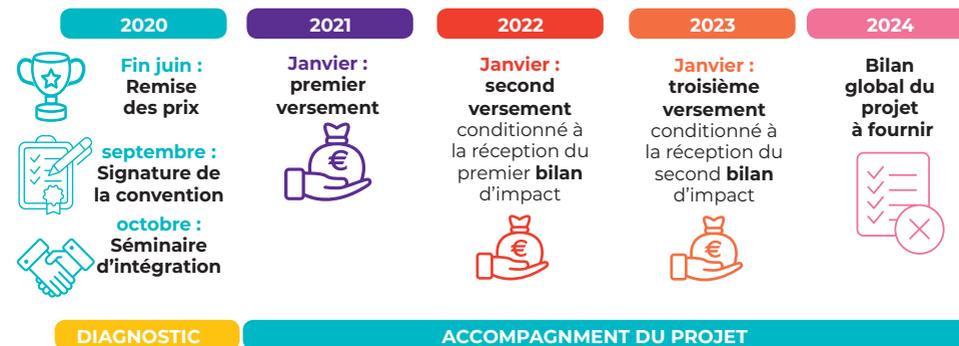
Pendant le concours

- À chaque étape du concours, **un mail d'explication vous est adressé**. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter la Fondation via la plateforme de dépôt des candidatures au concours (*ou à vérifier vos spams*).
- Lors des phases 1 et 2, **seules les notes sont restituées**. Les éléments d'appréciation du jury ne sont pas communicables.
- Lors de la phase 3, la Fondation propose à chacun des porteurs de projets n'ayant pas été retenus un appel pour restituer les éléments d'appréciation du jury.

Conseils techniques

- Lors du dépôt de votre candidature sur la plateforme, les éléments s'enregistrent automatiquement. Vous les retrouverez lors de vos différentes connexions à la plateforme. **Pensez néanmoins à bien valider chacun des écrans pour confirmer votre candidature.**
- **Un fichier PDF est généré automatiquement** à chaque phase de votre candidature. Un mail vous est également envoyé comme preuve de dépôt.

Le calendrier du lauréat



Changement d'échelle et impact

Il ne s'agit pas uniquement pour *la Fondation la France s'engage* de détecter des initiatives citoyennes engagées et innovantes mais aussi de **favoriser leur déploiement sur tout le territoire**. La création ou l'implantation de nouvelles antennes, par exemple, doit permettre à ces structures de capitaliser sur l'expertise qu'elles ont développées, pour répondre à un besoin social spécifique afin de prendre en charge des publics nouveaux aux besoins similaires sur de nouveaux territoires.



Un projet qui souhaiterait développer uniquement son impact sur son site de départ n'est pas éligible au concours 2020.

EXEMPLE 1 : amorçage versus changement d'échelle

Un club de football local propose des animations et des entraînements gratuits à destination de publics précaires des Quartiers Politiques de la Ville (QPV). L'association a besoin de fonds afin d'assurer la location des terrains et l'achat de ballons et d'équipements sportifs.

→ Le projet n'est pas éligible au concours car il cherche un financement pour assurer son fonctionnement, et non pas pour changer d'échelle.



EXEMPLE 2 : diversification versus essaimage

Une structure développe des offres de formations professionnelles à destination des chômeurs longue durée à Paris. Cette structure souhaite diversifier son offre en proposant également des formations pour les personnes en situation de précarité numérique sur son site parisien.

→ Le projet n'est pas éligible au concours car son changement d'échelle n'implique pas d'essaimage au-delà de son territoire immédiat.

La même structure souhaite ouvrir une nouvelle antenne à Lille pour proposer également ses offres de formations professionnelles à destination des chômeurs de longue durée. Elle souhaite ainsi étendre l'offre de son antenne à des formations pour les personnes en situation de précarité numérique car elle découvre que ces besoins sont complémentaires.

→ Le projet est éligible au concours car son changement d'échelle implique un essaimage sur le territoire national.



→ Le projet est éligible au concours car l'objectif est de diffuser la méthode afin de permettre l'ouverture de nouvelles antennes par d'autres acteurs du territoire.

EXEMPLE 3 : fertilisation versus essaimage

Une structure a développé une méthodologie d'accompagnement des étudiants en situation de précarité vers des solutions de logement accessibles grâce à la cohabitation intergénérationnelle. Elle souhaite formaliser sa méthodologie d'accompagnement pour la transmettre à d'autres associations sur le territoire.

Exemples de changement d'échelle

La Cravate Solidaire a procédé à son changement d'échelle par une **stratégie de duplication** : elle a créé de nouvelles antennes sur plusieurs territoires selon son modèle de fonctionnement initial. Mais son changement d'échelle est aussi passé par une stratégie de diversification : la Cravate Solidaire a développé de nouvelles activités complémentaires avec son impact comme le conseil en image et les ateliers de préparation aux entretiens de recrutement.

La stratégie de changement d'échelle déployée par **Astrée** est aussi basée sur la **duplication** car elle résulte dans la création de nouvelles antennes sur le territoire. Toutefois, Astrée a aussi eu recours à une **stratégie de fertilisation** en partageant sa méthodologie intergénérationnelle avec d'autres acteurs associatifs à même de s'approprier la démarche.

Contenu du dossier de candidature

Soutien financier souhaité

Le montant du soutien financier sollicité est un élément important du dossier de candidature.

→ Le budget du projet que vous présentez ainsi que **l'apport financier souhaité sont à calculer sur une période de 3 ans** qui correspond à la durée de l'accompagnement des Lauréats par la FFE.

Si vous souhaitez obtenir 300 000 € (montant maximum du soutien financier de la Fondation), vous devez renseigner 300 000 €. Les versements seront quant à eux échelonnés sur 3 ans par la FFE.

→ Le montant du soutien financier sollicité saisi lors de la candidature ne peut pas être modifié après la phase 1. **Le montant renseigné dans le questionnaire correspond donc à une sollicitation définitive.**

En revanche, la Fondation se réserve le droit de minorer le don final en fonction de ses disponibilités budgétaires et de la cohérence du montant du projet avec les ressources dont dispose la structure.

→ Il est ainsi capital que le montant du soutien financier sollicité soit en cohérence avec la nature du projet, le budget du projet ainsi que de la structure, les cofinancements déjà sollicités ou encore les modalités de votre stratégie de changement d'échelle.

La cohérence du montant sollicité rentre en ligne de compte dans la sélection des dossiers, ne le négligez pas.

→ **Sollicitez un montant en adéquation avec vos besoins réels**, dans la fourchette du financement proposés par la Fondation. Réduire artificiellement vos besoins ou le montant du don sollicité risque de pénaliser votre dossier.



Le concours se déroule exclusivement au travers d'un questionnaire dédié. La Fondation n'acceptera et ne prendra en compte aucune autre demande de soutien qui n'aura pas été déposée en ligne.



Le montant minimum accordé par la Fondation est de 50 000 € et le montant maximum de 300 000 €. Si vous sollicitez un soutien financier inférieur à 50 000 €, votre candidature ne sera pas éligible. Il n'y a pas de ratio minimum de financement, mais en aucun cas la Fondation ne pourra être l'unique financeur du projet. Aussi, ne sollicitez pas un soutien financier égal au montant du projet.

Vos objectifs de changement d'échelle

Le changement d'échelle occupe une place centrale dans le concours national de la Fondation.

Les différents volets du questionnaire vous invitent à décrire votre projet de changement d'échelle, notamment au travers de vos objectifs. **Les ambitions inscrites dans le dossier de candidature doivent être suffisamment réalistes pour être mises en place dans un délai de 1 à 3 ans**, si vous êtes Lauréat de la Fondation. Le changement d'échelle doit également être amorcé dès la 1^{ère} année de l'accompagnement délivré par la FFE.

La FFE finance les objectifs que vous vous fixez et son accompagnement vient en support de vos carences structurelles afin de vous équiper des processus et

des outils nécessaires à votre essaimage effectif. **Tout comme l'apport financier souhaité, vous ne pouvez pas modifier les objectifs de changement d'échelle fixés dans votre dossier de candidature.**



Dans le cas des entreprises agréées ESUS,

la Fondation apportera un soutien financier maximum de 200 000 euros sur 3 ans.

Si l'entreprise de l'économie sociale et solidaire perd ou ne respecte pas les obligations liées à l'agrément ESUS dans un délai de 5 ans à compter de la date de la signature de la convention, elle sera dans l'obligation de rembourser tout ou partie des sommes versées par la Fondation.

La mesure de l'impact social

Financer et accompagner les Lauréats nécessite d'élargir les critères de suivi traditionnel et de mesurer de manière plus globale l'impact social des projets.

La Fondation la France s'engage s'appuie ainsi sur la méthode MESIS (Mesure et suivi de l'impact social) développée par la Caisse des dépôts, BNP Paribas et INCO avec l'accompagnement de KIMSO, cabinet de conseil et d'évaluation spécialisé en impact social. Cette méthodologie portée par des acteurs de premier plan se base sur trois objectifs :

- harmoniser les démarches existantes et capitaliser sur les bonnes pratiques ;
- faire émerger des outils de mesure partagés ;
- promouvoir une appropriation par les financeurs et les porteurs de projets.

L'évaluation d'impact a une double importance dans le cadre du concours national de la FFE :

→ Dans le cadre du processus de sélection, l'impact social du projet fait partie des 4 critères de notations des dossiers. C'est le critère en charge de départager en cas d'égalité de plusieurs dossiers.

→ Mais la mesure d'impact est également un sujet phare dans le cadre de l'accompagnement de la FFE pour outiller les structures à la mesure de leur propre impact social.

Entre autres, les exemples d'indicateurs MESIS ci-dessous, permettent aux structures qui étudient leur impact de se classer parmi les différents leviers d'action existants :

Exemples d'Indicateurs MESIS

Amélioration de la situation matérielle

Accès au numérique pour des publics précaires/défavorisés

Contribution économique

Contribution à la création ou au maintien d'emplois

Contribution au vivre-ensemble

Développement de pratiques responsables et citoyennes

Développement des possibilités et capacités

Obtention de diplômes et de qualifications

L'examen des candidatures

La FFE s'appuie sur des jurys indépendants représentatifs de la société civile et de ses partenaires. Les différents jurys sont composés de membres des entreprises mécènes fondatrices, de représentants des structures partenaires publiques et privées, des réseaux de l'économie sociale et solidaire, d'anciens Lauréats du Concours et de personnalités de la société civile. Les sessions de travail sont encadrées par le personnel de la Fondation. **250 jurés sont mobilisés.**

La diversité des jurys permet d'inscrire le processus de sélection dans une dynamique collective. **Cela signifie également que votre projet est aussi noté au regard de l'ensemble des dossiers examinés par le Jury.**

Le jury ne note pas sur un coup de cœur mais bien sur votre capacité à démontrer en quoi votre projet répond aux critères du concours.



IMPACT SOCIAL

L'impact social correspond à la performance sociale de la structure, à sa valeur ajoutée pour la société. Dans le cadre de notre notation, le critère d'impact mesure plus précisément l'utilité réelle du projet pour les bénéficiaires, c'est-à-dire le résultat effectif de votre intervention et non pas son résultat attendu en matière d'image ou de communication.

sur le plan de l'organisation et de la gouvernance, en passant par l'innovation partenariale, l'accès à d'autres publics, etc.



CAPACITÉ DE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

C'est la capacité d'un projet à se déployer afin de prendre en charge davantage de bénéficiaires, des publics différents ou de nouveaux territoires. La capacité de changement d'échelle dépend fortement de l'équilibre trouvé par le projet et de son modèle économique.



INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale correspond à la capacité à détecter des besoins mal satisfaits et à y apporter une solution via des missions de prévention, de réparation ou de compensation. Il existe de nombreux types d'innovation qui vont de l'innovation de produit/service à l'innovation



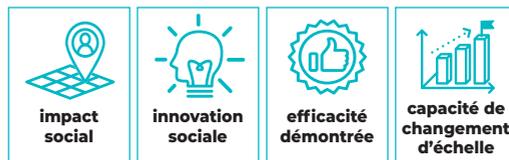
EFFICACITÉ DÉMONTRÉE

C'est la démonstration de votre impact sur un public-cible. Il s'agit de vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ, de s'assurer de l'adéquation entre moyens et objectifs et d'examiner la durabilité des effets observés.

Comment sont instruits les projets ?

Tout au long du processus de sélection, l'instruction du projet repose sur une dynamique collective : entre 17 et 20 personnes prennent ainsi connaissance de la candidature tout au long des 3 phases.

Chaque projet est noté de 0 à 4 par les 250 examinateurs mobilisés sur la base des critères suivants :



La phase de sélection initiale permet à l'ensemble des porteurs de projets qui le souhaitent de déposer leur candidature.

Phase 1 : phase de sélection

L'ensemble des dossiers éligibles au concours sont étudiés par **4 examinateurs minimum** (chaque candidature est examinée par 2 examinateurs, puis à nouveaux par 2 autres examinateurs).



Les examinateurs sont issus de nos entreprises partenaires et reflètent l'ensemble de la sociologie française : des ouvriers au cadres... Des bénéficiaires de nos Lauréats participent également à cette étape, comme les Lauréats de l'Institut de l'Engagement.



Cette phase permet de vérifier l'adéquation des candidatures avec les critères du concours.



Les équipes de la FFE interviennent uniquement sur les critères d'éligibilité, vérification du seuil budgétaire, montant sollicité...

f Le vote du public sur Facebook compte pour 10% de la note finale de la phase 3. Il permet de mettre en avant les capacités de mobilisations des parties prenantes du candidat.

Phase 2 : phase intermédiaire

Chacun des 200 dossiers est examiné en ligne par 3 examinateurs différents : une personne issue de nos entreprises mécènes examinant les candidatures pour la 1^{ère} fois, un expert de l'ESS choisi par la Fondation et une personne issue de nos entreprises mécènes ayant déjà participé à une phase de notation.



Les équipes de la FFE interviennent uniquement sur les critères administratifs et financiers des 40 structures présentées à la phase 3 : conformité des structures, vérification des éléments budgétaires. Les équipes vérifient également l'existence d'un plan d'essai national et appliquent les directives du conseil d'administration.

Cette 2^e phase permet de vérifier

le plan d'essai et les éléments financiers des 200 projets sélectionnés sur la base des meilleures notes issues de la phase 1.



Phase 3 : les 40 dossiers les mieux notés



Les 40 meilleures candidatures sont invitées à pitcher à Paris en mai lors de 4 sessions. Chaque porteur de projet choisit sa session. Chaque session est composée de 10 jurés qui choisissent également leur session.

Les jurés représentent nos entreprises fondatrices et mécènes et sont principalement des directeurs.trices RSE, engagement, communication... Des personnalités engagées de la société civile et des principales structures associatives siègent également au jury.



La Fondation assure l'organisation des jurys et le secrétariat.

Un jury homogénéisation se tient à l'issue des 4 sessions pour établir la liste des 15 projets présentés au Conseil d'administration. La FFE lisse les demandes de soutien financier en fonction de la dotation disponible.

Données sur le concours

Concours national

669 dossiers ont été déposés en 2019, **701** en 2018.

430 dossiers complets et éligibles

56 % des sièges des structures candidates se situent dans les **régions**.

Structure juridique :

les associations représentent 84 % des candidatures. 2/3 des structures disposent d'un budget annuel de moins de 500 000 €. Elles ont pour plus de la moitié d'entre elles (54%) moins de 10 ans d'ancienneté. Plus d'un tiers d'entre elles (36%) ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Les projets s'inscrivent dans les thématiques :

solidarité 32%
éducation 21%
culture 14,8 %
citoyenneté 14,3%
santé 9,3%
écologie 8,8%

41 % des structures ont déjà déposé une candidature en 2019. Elles étaient 24 % en 2018.

Filière Outre-mer

214 dossiers ont été déposés en 2019.

77 dossiers ont été complétés et validés.

95% des structures candidates sont des associations.

Les thématiques les plus fréquentes parmi les projets déposés sont

la solidarité 30%
l'écologie 22%
l'éducation 19%

Globalement, êtes-vous satisfait du processus de dépôt de candidature au concours national 2019 ?

81% des répondants, sur l'ensemble des 3 phases, sont satisfaits du processus de sélection.

106 répondants



Des sources complémentaires de financement

Les contrats à impact social

La Fondation soutient des projets d'innovation sociale développés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Parce que ces projets ont un objectif de changement d'échelle, la FFE souhaite les accompagner vers d'autres sources de financement à l'horizon des 3 ans du partenariat. Elle leur propose notamment de s'orienter vers un **Contrat à Impact Social** (CIS) dès lors que le projet le permet.

Pour le Lauréat ?

La Fondation étudiera avec le Lauréat, sur la base du dossier déposé au concours, la faisabilité technique d'un CIS et l'accompagnera tout au long du processus. Les entreprises ESUS ne sont en revanche pas éligibles à ce dispositif.

S'inscrire dans une démarche de contrat à impact social permettra de dimensionner un projet d'essaimage de taille supérieure grâce aux fonds philanthropiques, aux fonds publics et à la dotation de la FFE politiques publiques.

En résumé, le CIS c'est :

- un effet de levier pour le lauréat afin de dimensionner un projet de taille supérieure ;
- un accès à d'autres financements ;
- un accès à la puissance publique comme payeur final.



Cette section du questionnaire

de candidature est complètement facultative et n'entre pas en compte dans l'instruction de votre projet. Aussi, si vous ne souhaitez pas, à terme, bénéficier d'un CIS, cela n'aura aucune incidence sur votre candidature.

Déposer sa candidature en ligne

Pour déposer votre candidature au concours national, rendez-vous : **www.fondationlafrancesengage.org** (Rubrique concours et prix).

Un bouton « Postulez » vous dirigera vers notre interface de concours. Si vous avez déjà postulé à l'un des concours de *la Fondation la France s'engage* et **que vous disposez d'un compte utilisateur**, vous pouvez réutiliser vos identifiants.

The screenshot shows the 'IDENTIFICATION' page. On the left is the FFE logo and a navigation menu with 'Accueil' and 'Mon compte'. The main content area is titled 'ME CONNECTER VIA MON COMPTE UTILISATEUR FONDATION LA FRANCE S'ENGAGE'. It contains a form with fields for 'Email' and 'Mot de passe', a 'Connexion' button, and a red error message 'Ce champ est requis.' under the email field. A note says 'Si vous avez déjà un compte utilisateur Fondation la France s'engage, entrez votre adresse email et votre mot de passe ci-dessous.'

Si vous ne disposez pas encore d'un compte utilisateur *La France s'engage*, il vous suffit de renseigner une adresse mail et un mot de passe afin d'en créer un :

The screenshot shows the 'PREMIÈRE CONNEXION' page. It instructs the user to 'Créer un compte utilisateur afin d'introduire une demande.' The form includes fields for 'Email', 'Mot de passe', and 'Confirmation mot de passe'. There are checkboxes for 'J'ai lu et j'accepte l'avis juridique.' and 'J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité.'. A CAPTCHA section with the text 'Je ne suis pas un robot' is also present. A 'Créer mon compte utilisateur Fondation la France s'engage' button is at the bottom.

Les différents volets du questionnaire

The screenshot shows a dashboard for 'FFE - formulaire concours national' (PROJET DE TEST INITIAL (ID 2018-CN-1002)). It displays a grid of status boxes for different competition phases: 'Éligibilité au concours', 'Volet 1 - Phase de sélection', 'Volet 2 - Phase intermédiaire', 'Phase 3 - Finaliste', 'Gouvernance', and three 'Reporting année' boxes. Annotations with arrows point to specific elements: 'Permet de vérifier le choix du questionnaire de candidature' points to the top header; 'Permet d'envoyer des mails aux équipes de la FFE' points to a 'Démarrer une nouvelle conversation' button; 'Partie réservée aux Lauréats pour communiquer leurs évaluations lors des 3 années de soutien de la FFE' points to an email icon in the bottom right.

Chacun des appels à projets organisé par la FFE est lié à une interface spécifique. Assurez-vous de déposer une candidature via la bonne interface ! Il existe donc une interface distincte pour le concours 2020 et la Filière Outre-mer.

CONCOURS 2020 **FILIERE OUTRE-MER**

Un « écran d'éligibilité » permet de filtrer de manière automatique les dossiers qui ne correspondent pas aux attendus du concours.

Volet 1

La structure

- Nom de la structure*
- Adresse*
- Site web*
- Avez-vous déjà candidaté à la France s'engage ? *

Personne qui dépose le projet

- Nom du contact*
- Fonction*
- Mail*
- Téléphone*
- Comment avez-vous eu connaissance du concours ? *

Activités de la structure

- Type de structure*
- Année de création*
- Montant du budget annuel de la structure* (l'année précédant la demande)
- Déclaration au JO ou extrait Kbis*

Le Projet

- Nom du projet*
- Thématique*
- Dans quel Objectif de Développement Durable (ODD) s'inscrit votre projet ?*
- Périmètre de mise en œuvre actuel du projet*
- Description du projet*
- Type d'innovation mise en œuvre*
- Quel est la place du numérique dans votre projet ?*
- Votre projet répond-il à des enjeux environnementaux ?*

- Vos premiers résultats*
- Combien de personnes touchez-vous par an ?*
- Quelle est la typologie de vos bénéficiaires actuels ?*
- Avez-vous mobilisé des partenaires pour la mise en œuvre de votre projet ?*

- Votre stratégie de changement d'échelle*
- Décrivez vos objectifs de changement d'échelle dans les 3 ans ?*
- Quels sont les territoires de déploiement envisagés ? Quelles sont leurs caractéristiques ?*
- Sur quelles régions prévoyez-vous de vous développer dans les 3 ans ?*
- Le budget du projet (sur 3 ans)*
- Votre demande de soutien financier à la Fondation (sur 3 ans)*

*réponses obligatoires

Volet 2 (uniquement si le projet est sélectionné en phase 1)

Responsable légal de la structure (contact)

Informations administratives

- Type de structure*
- Votre structure dispose-t-elle d'un agrément ?*

Accompagnement et incubation

- Votre structure a-t-elle été accompagnée ?*
- Votre structure a-t-elle été incubée ?*

Votre instance de gouvernance

- Quel est le taux de féminisation de votre instance de gouvernance ?*
- Quelle est la moyenne d'âge de votre instance de gouvernance ?*

Vos salariés

- Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)*
- Montant du salaire le moins élevé*
- Montant du salaire le plus élevé*

Votre stratégie de changement d'échelle

- Décrivez les modalités de changement d'échelle de votre projet dans les 3 ans*
- Décrivez les modalités de coopération entre acteurs au service de changement d'échelle
- Décrivez le modèle économique du projet et son articulation financière avec le changement d'échelle envisagé*
- Avez-vous identifié les risques inhérents à votre stratégie de changement d'échelle ?*
- Souhaitez-vous recevoir un accompagnement au

- changement d'échelle de la FFE ?
- Quels sont vos besoins d'accompagnement de la part de la FFE ?*

Vos résultats / Votre impact

- Décrivez les bénéficiaires visés par votre projet et leurs besoins*
- Quels résultats espérez-vous atteindre ?*
- Qualifier les résultats générés par votre projet (sur la base des indicateurs MESIS)*

Le Projet

- Complétez la description motivée de votre projet*
- Comment vous projetez-vous dans l'avenir, au-delà des 3 ans ?*

Budget du projet (Association/ESUS)

- Détaillez le budget du projet pour lequel vous sollicitez un soutien*
- Précisez le nom des principaux partenaires publics ou privés et les montants pour ce projet*

Les contrats à impact social (CIS)

Télécharger les Comptes annuels certifiés de l'année précédente*

Télécharger le prévisionnel financier de la structure*

Vidéo (L'équipe, l'idée du projet, vos motivations personnelles...)

*réponses obligatoires



Assurez-vous de bien « valider et envoyer » chacun des volets du questionnaire (en bas à droite de l'écran de « validation », sans quoi votre dossier ne sera pas pris en compte par la FFE !



Conseils lors du dépôt de votre candidature

Rédaction du dossier

- Pour être synthétique et précis, **faites des phrases simples et courtes** autant que possible.
- Pour ne pas essouffler vos lecteurs, **pensez à la ponctuation !**
- **Utilisez les majuscules quand elles sont nécessaires**, pas pour appuyer votre propos.
- **N'utilisez pas de sigles / acronymes sans les expliciter**, cela rend le texte illisible.
- **Apportez les informations demandées aux bonnes questions** : par exemple, ne développez pas votre stratégie de changement d'échelle dans la présentation de la structure.

Mise en page

- **Ne renvoyez pas vers un site extérieur** en guise de référence si vous n'êtes pas invités à le faire. Le dossier doit se suffire à lui-même. Par ailleurs, lors de l'instruction de la phase 1, il est uniquement imprimé au format papier. Aussi, il est inutile de renvoyer vers des liens extérieurs.
- Utilisez uniquement les tirets « - » si vous souhaitez organiser vos paragraphes. **Trop de symboles créent de la confusion et rendent vos propos illisibles.**

Relecture

- La FFE ne relit pas les dossiers avant de les transmettre aux examinateurs. **Relisez-vous pour ne pas laisser de fautes d'orthographe ou d'incohérences.** Les fiches fournies aux jurés sont générées automatiquement à partir des éléments que vous avez saisis en ligne.
- **Faites relire votre dossier par quelqu'un d'extérieur au projet** afin de vérifier qu'il sera compréhensible pour les jurés.
- Aussi importante que soit la problématique sociale et le public que votre structure prend en charge, **gardez à l'esprit que vos caractères sont comptés et que les examinateurs ont besoin de comprendre également le fonctionnement opérationnel de votre structure.**



Questions / réponses

Comment obtenir des réponses à mes questions ?

Ce guide cherche à apporter le maximum de réponses ! Il n'est pas prévu d'échanges téléphoniques entre les candidats et les équipes de la FFE au regard du nombre important de candidatures.

En revanche, vous pouvez adresser vos questions par mail :

- si la candidature est en cours de dépôt sur la plateforme : utilisez l'outil de messagerie en ligne afin que nous puissions avoir accès rapidement à vos informations
- si vous n'avez pas encore déposé de candidature, envoyez nous un mail depuis notre site internet (Rubrique Contact)

L'utilisation de l'un de ces 2 canaux, nous permet de centraliser les demandes et d'en assurer un suivi plus optimal.

2 web-séminaires seront organisés durant la période des candidatures.
Les dates seront communiquées sur le site de la FFE

À noter : après chaque étape de sélection, un mail vous été envoyé pour vous informer de la sélection ou non de votre projet. Il se peut que le mail soit arrivé dans vos spams. Dans le cas contraire, envoyez-nous un mail depuis la plateforme du concours.

→ Où obtenir des conseils ?

Consultez la liste des Lauréats et les projets mis en œuvre. Certains d'entre-eux peuvent vous apporter des conseils si vous les sollicitez directement.

Budget de la structure

→ Pourquoi un plancher minimum de 100 000 € de budget annuel ?

La FFE souhaite accompagner le changement de projets qui ont déjà démontré des preuves significatives de leurs impact social et qui ont la capacité de changer d'échelle dans un délai de 3 ans. Pour cela, il faut s'appuyer sur une structure disposant d'une assise financière solide.

→ Faut-il communiquer sur les produits ou les charges ?

La FFE prend en compte uniquement les produits de l'année n-1.

→ Quelle est l'année de référence pour le budget de fonctionnement ?

Lors du dépôt de la candidature entre octobre et décembre 2019, il faut indiquer le montant des produits (crédits) de l'année 2018. Il n'est pas possible de changer les montants d'une phase de sélection à l'autre.

Soyez donc vigilants dans la rédaction des budgets !

→ Peut-on intégrer du bénévolat ou du mécénat de compétences dans les budgets ?

Le plan comptable des associations prévoit une valorisation des contributions volontaires en nature. Elles sont comptabilisées et présentées en pied de résultat. La structure doit être en mesure de les recenser et de les valoriser. Dès lors que les contributions volontaires en nature présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. L'absence de cette annexe ne permettra pas de prendre en compte leur valorisation dans les comptes de résultats.

→ Un groupement peut-il déposer une candidature ?

Les groupements d'associations sont autorisés, dès lors que le projet répond aux critères d'éligibilité. Il appartient au groupement de justifier le budget global de 100 000 € de budget de fonctionnement (budgets agrégés). En revanche, au-delà de la Charte de consortium, une seule structure doit porter la responsabilité du projet et sera l'unique signataire de la convention de partenariat.

Budget du projet

→ Y-t-il un ratio minimum / maximum entre le soutien sollicité à la FFE et le montant du budget ?

C'est la cohérence du budget et la pérennité du projet qui sont prises en compte. Dans tous les cas, la FFE ne financera pas 100 % du projet et est attentive aux apports des autres partenaires.

→ Sur quelles années doit porter le budget du projet sur lequel porte une demande de soutien ?

Le budget du projet doit porter sur 3 années : 2020 - 2021 et 2022. Le montant sollicité à la FFE doit être ventilé par année. Si vous sollicitez 150 000 €, il faut affecter 50 000 € par année.

L'Économie Sociale et Solidaire

L'ESS répond aux caractéristiques suivantes :

- **un but** poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- **une gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- **une gestion conforme** aux principes suivants : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire



Un organisme est présumé d'intérêt général lorsque 3 conditions sont remplies :

- une gestion désintéressée ;
- pas d'activité lucrative ;
- pas de fonctionnement au profit d'un cercle restreint.

Bulletin officiel des impôts 4 H-5-06 du 18 décembre 2006

1. La gestion de la structure est-elle désintéressée, à savoir :

- Une gouvernance démocratique, des élections régulières des dirigeants qui n'ont aucun intérêt direct personnel dans la gestion de la structure, une transparence financière...

2. La structure concurrence-t-elle une entreprise ?

- L'organisme est exonéré des impôts commerciaux ou l'activité commerciale est sectorisée.

3. L'activité s'exerce-t-elle dans des conditions similaires à celle d'une entreprise par : le produit proposé, le public visé, les prix pratiques et/ou la publicité réalisée ?

- Il s'agit de couvrir un besoin insuffisamment pris en compte par le marché, en faveur d'un public spécifique, selon des tarifs adaptés au(x) public(s) et sans démarchage commercial...

Quelques notions et définitions

L'innovation sociale

Les projets sélectionnés sont ceux qui anticipent des **besoins sociaux mal ou pas satisfaits** afin de les prendre en charge grâce à des solutions nouvelles.

→ *Le concours national porte ainsi une attention particulière aux projets qui apportent un soutien à des personnes fragiles ou qui s'attachent à résoudre une problématique sociale ou qui contribuent à la cohésion territoriale ou à la préservation.*

L'engagement

Tous les projets soutenus par la Fondation doivent incarner **la force de l'engagement** de par leur construction collective, leur capacité à représenter et à associer les différents acteurs de la Société civile autour d'une même cause. La capacité d'un projet à se construire au travers d'un engagement collectif est à la fois un gage de solidité, de représentativité et de légitimité. Un projet porté par son seul Fondateur présente des risques de fragilité, en cas de défaillance de ce dernier, d'isolement par rapport au secteur et au public.

→ *Une idée formidable et un projet mené par une personne seule qui ne cherche pas à s'entourer de ses parties prenantes pour s'inscrire dans une démarche collective n'entre pas dans le champ du soutien de la Fondation.*

Le numérique

Les projets qui présentent un rayonnement numérique sous l'une ou plusieurs de ces dimensions sont mis en valeur :

- les projets qui reposent sur une composante numérique ;
- les projets qui disposent d'un potentiel de développement au travers du numérique ;
- et les projets dont les réseaux sociaux témoignent d'une communauté dynamique et engagée.

→ *Le numérique n'est pas une condition indispensable dans la sélection du projet mais il est un atout important.*

Le changement d'échelle

Les projets accompagnés doivent avoir **une volonté de changement d'échelle avérée avec une stratégie d'essaimage** afin de déployer leur action en France et de répondre à davantage de besoins sociaux sur le territoire.

→ *Cela implique que le projet se soit implanté sur son site de départ avec succès et ait validé l'efficacité de sa méthode. Les projets soutenus doivent également être capable de combiner des objectifs de changement d'échelle réalistes avec un budget cohérent.*

Le changement d'échelle correspond au déploiement de l'activité d'une structure d'utilité publique dans le but de **maximiser son impact**. Ce déploiement peut prendre diverses formes comme celles de nouvelles implantations d'antennes sur le territoire, de la prise en charge de nouveaux besoins sociaux complémentaires au cœur d'activité, de la prise en charge de nouvelles catégories de bénéficiaires, etc.

Le changement d'échelle désigne le processus par lequel une structure d'utilité publique croît et se développe, non pas dans le but de rechercher davantage de profit, mais **pour parvenir à atteindre un objectif de maximisation de son impact social**. On parle de changement d'échelle plutôt que de croissance ou de développement, car s'ils interviennent au cours du changement d'échelle ils ne sont pas une fin mais un moyen pour l'entreprise sociale.

Parmi les stratégies de changement d'échelle, *La France s'engage* privilégie :

▪ La Duplication :

il s'agit de répliquer son modèle sur de nouveaux territoires grâce à la création d'une antenne ou d'un réseau d'antennes.

▪ La Fertilisation :

diffusion du savoir-faire d'une structure à grande échelle, afin que d'autres acteurs puissent s'approprier la démarche, la reproduire et même améliorer ses pratiques.

▪ La Coopération :

rapprochement entre structures d'intérêt général afin de développer des actions communes pour faire plus et mieux.

Source : « Stratégies pour changer d'échelle », guide réalisé par l'Avise avec le soutien de la Caisse des Dépôts et du Fonds social européen, publié le 16 décembre 2014.

Pour aller + loin > Bibliographie

- *Caractériser l'innovation sociale* – Avise création de valeur, La Fonda, Avise et le Labo de l'ESS (2017)
- *Comprendre le changement d'échelle* – Avise
- *Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère* – E. Stievenart et A.-C. Pache in Recma n° 331 – 2014
- *La mesure d'impact social : caractéristiques, avantages et limites des démarches existantes* in Rapport 1 de l'étude ESS et
- *Changer d'échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales* – ESSEC (2014)

CONCOURS 2020

MEMBRES FONDATEURS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



ARTEMIS



CERCLE DES MÉCÈNES



PARTENAIRES DE DIFFUSION



FFE Fondation
la France s'engage

📷 f 🐦 in www.fondationlafrancesengage.org